

DECISION DU
05/05/2025

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° E25000069 /31

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE TOULOUSE

La présidente du tribunal administratif

CP- Décision de désignation commissaire ou commission du 05/05/2025

Vu enregistrée le 30/04/2025, la lettre par laquelle Monsieur le Préfet du Tarn demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une consultation du public ayant pour objet :

la demande, présentée par la SAS CPENR de Cuq Serviès II (filiale d'ABO Energy), d'autorisation environnementale pour son projet d'optimisation (repowering) du parc éolien actuellement en service sur le territoire des communes de Cuq et Serviès.

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 181-10 et L. 181-10-1.

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2025.

Vu l'arrêté de délégation du 1er mars 2025 de la présidente du tribunal administratif de Toulouse.

DECIDE

Article 1^{er} : Monsieur Michel AZIMONT est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour la consultation du public mentionnée ci-dessus.

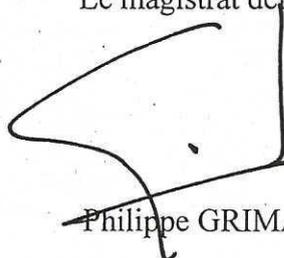
Article 2 : Monsieur Pierre CAMARDA est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour la consultation du public mentionnée ci-dessus.

Article 3 : Pour les besoins de la consultation du public, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

Article 4 : La présente décision sera notifiée à Monsieur le Préfet du Tarn, à Monsieur Michel AZIMONT et à Monsieur Pierre CAMARDA.

Fait à Toulouse, le 05/05/2025

Le magistrat délégué


Philippe GRIMAUD

